

entretien

« L'Église voit la grâce de Dieu en chacun »

P. Christoph Theobald, jésuite

Professeur de théologie à la faculté jésuite du Centre Sèvres (Paris)

Le père Christoph Theobald revient sur la difficile question du salut pour les non-croyants dans la théologie catholique.

La Croix, 8janvier2021, Recueilli par Caroline Celle



Célébration de la Journée mondiale des réfugiés, à Paris, le 20 juin 2018.

Dans l'histoire du christianisme, faut-il forcément suivre les préceptes de l'Église pour obtenir le salut ?

Père Christoph Theobald : Dès les origines du christianisme, l'appartenance à l'Église est la condition pour obtenir le salut. Mais cette identité chrétienne, qui passe par l'accomplissement de rites et la participation au culte, ne fait pas tout.

L'un de nos plus grands pères de l'Église, saint Augustin, explique au IV^e siècle que les chrétiens peuvent être des membres du « corps » visible de l'Église sans être des membres « de cœur ».

À la question du juge de Jeanne d'Arc : « *Êtes-vous en état de grâce ?* », celle-ci répond de manière juste : « *Si j'y suis que Dieu m'y garde, si je n'y suis pas qu'il m'y mette.* » Au Moyen Âge, saint Thomas d'Aquin peut dire dans un même sens qu'avant même de vivre les sacrements, le désir d'obtenir la grâce permet d'entrer déjà en communion avec Dieu.

L'Église considère-t-elle qu'on peut être sauvé même lorsqu'on n'a pas la foi chrétienne ?

P. C. T. : La question du salut des « païens » est une controverse théologique qui a traversé toutes les époques du christianisme. Dans la Bible, on retrouve chez les évangélistes une tension permanente entre la particularité – le salut sera d'abord donné au peuple d'Israël, le peuple élu de Dieu – et l'universalisme – le Salut sera donné à tous les païens de bonne volonté qui se tournent vers Dieu.

À la Renaissance, les certitudes des Européens chrétiens sont bousculées : l'Empire byzantin tombe aux mains des Ottomans, un peuple musulman, et les explorateurs découvrent de nouvelles terres, de nouveaux peuples, qui n'ont jamais connu la tradition chrétienne. Ce choc des cultures pousse les intellectuels chrétiens à se questionner : les peuples qui ne font pas partie de l'Église sont-ils condamnés pour autant ?

En 1453, peu après la prise de Constantinople, le théologien et philosophe Nicolas de Cues publie un traité, *La Paix de la foi*. C'est une œuvre importante dans l'histoire du dialogue interreligieux, car elle met en scène le débat pacifique entre un chrétien, un musulman et un juif.

Puis, au XIX^e siècle, le philosophe Maurice Blondel présuppose que l'Esprit Saint est répandu dans toute l'humanité, et travaille chaque être humain sans qu'il ait besoin d'en être conscient.

Le concile Vatican II a-t-il permis de répondre à cette controverse sur le salut des non-chrétiens ?

P. C. T. : La constitution *Lumen gentium*, rédigée après le concile Vatican II, défend le salut des hommes privés de la connaissance de l'Évangile, s'ils ont un comportement droit et vertueux. L'Église croit que le Christ est mort pour tous et considère que la conscience humaine, quand elle est droite, est ordonnée à la volonté de Dieu. Elle tient donc que l'Esprit Saint offre à tous, d'une façon que seul Dieu connaît, la possibilité d'être associés au mystère pascal.

Cette réponse à la question du salut a suscité des divisions au sein de l'Église, puisque les mouvements chrétiens les plus rigoristes ont eu le sentiment que l'identité chrétienne était dévoyée, et que la grâce de Dieu perdait son sens.

Tandis que d'autres, dans une volonté d'universalisme, ont eu tendance à se rapprocher d'autres mouvements militants non chrétiens et ont favorisé cet engagement au détriment de leur appartenance à l'Église, ce qui n'a pas manqué d'attiser de nouvelles tensions. Les papes postconciliaires n'ont cessé de prendre la parole pour maintenir la tension paradoxale entre l'universalisme de la grâce et la nécessité de l'évangélisation.